XIIIème Rencontre franco-marocaine de Haut Niveau (RHN)

- Déclaration finale -

Rabat, 15-16 novembre 2017

La XIIIème rencontre franco-marocaine des chefs de gouvernement s'est tenue à Rabat les 15 et 16 novembre 2017 sous la coprésidence de MM. Saad Eddine El Othmani et Édouard Philippe.

Le Premier ministre français était accompagné d'une importante délégation ministérielle. Ont participé à cette rencontre :

- **Du côté marocain :**

1. M. Mustapha RAMID, ministre d'Etat chargé des Droits de l'Homme
2. M. Mohamed BOUSSAÏD, ministre de l'Economie et des Finances
3. My Hafid ELALAMY, ministre de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique
4. M. Abdelkader AMARA, ministre de l'Equipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau
5. M. Mohamed SAJID, ministre du Tourisme, du Transport aérien, de l'Artisanat et de l'Economie solidaire
6. M. Talbi EL ALAMI, ministre de la Jeunesse et des Sports
7. M. Mohamed YATIM, ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle
8. M. Mohamed BENABDELKADER, ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique
9. M. Noureddine BOUTAYEB, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur
10. Mme Mounia BOUCETTA, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
11. M. Khalid SAMADI, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique

- **Du côté français :**

1. Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
2. Mme Françoise NYSSEN, ministre de la Culture
3. M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale
4. Mme Laura FLESSEL, ministre des Sports
5. Mme Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur
6. Mme Elisabeth BORNE, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports
7. Mme Nathalie LOISEAU, ministre auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
8. Mme Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire
9. Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées
10. M. Benjamin GRIVEAUX, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances

Les deux chefs de gouvernement ont coprésidé un séminaire intergouvernemental, qui a permis de donner un nouvel élan au partenariat d'exception entre la France et le Maroc depuis la dernière rencontre de haut niveau tenue en 2015 à Paris.

Ils ont marqué leur commune volonté de placer le partenariat bilatéral sous le signe de l'ouverture et de l'excellence en développant une relation toujours plus étroite entre la France et le Maroc, dont témoigne la visite d'amitié et de travail effectuée par le Président de la République, M. Emmanuel Macron à Rabat les 14 et 15 juin dernier, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Les deux chefs de gouvernement ont présidé la cérémonie d'ouverture d'un forum économique tenu au Palais des Congrès de Skhirat, en présence de plusieurs centaines d'hommes d'affaires français et marocains. Ce Forum était organisé par la CGEM et le MEDEF avec la contribution de M. Mohamed Kettani et de Mme Marie-Ange Debon, co-présidents du Club des chefs d'entreprises France-Maroc.

Les deux pays se félicitent de la signature d'accords et conventions à l'occasion de cette RHN.

I. Organisation du partenariat

1. Au regard des nouveaux défis auxquels sont confrontés la France et le Maroc, les deux pays ont décidé de développer des coopérations renforcées dans cinq domaines stratégiques pour l'avenir de leur relation :

- la jeunesse, dont l'éducation, la formation et l'insertion dans le marché du travail conditionnent l'avenir des sociétés ;
- l'innovation, moteur du développement économique et social dans le contexte d'une économie de plus en plus globalisée ;
- la mobilité, qu'il importe de renforcer au profit de tous les acteurs de la relation bilatérale, tout en luttant contre la migration irrégulière ;
- l'Afrique, en direction de laquelle le Maroc comme la France entendent développer leurs actions et projets communs au service de la stabilité et du développement du continent ;
- la régionalisation et la décentralisation, dont les avancées en France et au Maroc offrent un cadre privilégié au développement de la coopération décentralisée.

2. Soucieux, par ailleurs, de faire de la rencontre de haut niveau un instrument de pilotage stratégique de la relation bilatérale, les deux pays sont convenus d'en consolider le volet opérationnel autour des cinq pôles thématiques définis lors de la RHN de 2015, qui couvrent tous les champs de la coopération bilatérale : dialogue politique et stratégique ; sécurité ; compétitivité économique ; dialogue des sociétés ; développement durable.

3. Les acteurs de ces domaines stratégiques et pôles thématiques se réuniront de manière régulière pour assurer le suivi des actions de coopération engagées dans ce cadre. Sous l'autorité des secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères des deux pays qui se réuniront avant chaque RHN, un état des lieux en sera établi, assorti de recommandations opérationnelles.

II. Enjeux stratégiques et diplomatiques

4. La France réaffirme sa volonté d'accompagner le Maroc dans la mise en œuvre des réformes ambitieuses de modernisation menées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. La France se félicite des efforts du Royaume pour promouvoir la régionalisation avancée et mettre en place un nouveau modèle de développement économique.

5. Les deux pays marquent leur volonté de renforcer leur dialogue stratégique, leurs instruments de partenariat et leurs consultations politiques régulières. Dans ce cadre, ils poursuivront leur coordination au niveau des Nations Unies et au sein d'autres instances et fora internationaux. Les ministères des affaires étrangères étudieront, dans le cadre de leur concertation régulière, les modalités d'approfondissement des échanges entre les services concernés.

6. Conscients du potentiel de la coopération triangulaire et de la complémentarité de leurs politiques africaines, ils sont déterminés à poursuivre leurs efforts conjoints au service de la stabilité et du développement durable en Afrique.

7. La France salue le retour du Maroc au sein de l'Union africaine, ainsi que la perspective de son adhésion à la CEDEAO, qui constituent, au regard de l'ambition du Royaume pour le continent, des étapes majeures dans la voie de l'intégration, de la stabilité et du développement de l'Afrique.

8. Les deux pays, qui réaffirment le caractère stratégique du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, soulignent leur attachement à ses bénéfices mutuels. Ils confirment leur volonté d'en préserver les fondamentaux et de relancer ses grands chantiers à travers l'ouverture de nouveaux domaines de coopération et l'approfondissement du Statut avancé.

9. Les deux pays soulignent l'importance de développer davantage les relations de coopération entre les deux rives de la Méditerranée et réitèrent leur engagement à poursuivre la construction d'un espace commun de coopération et d'intégration. Ils se félicitent de leur co-présidence du dialogue en Méditerranée occidentale « 5+5 » en 2016 et 2017 et marquent leur appui renouvelé aux enceintes régionales de partenariat.

10. La France réitère son soutien aux efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour parvenir à une solution politique sur la question du Sahara occidental. Dans ce contexte, la France appuie le plan d'autonomie marocain comme base sérieuse et crédible en vue d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. La France et le Maroc soulignent l'importance de relancer le processus politique conduit par les Nations Unies, sur la base des paramètres définis par le Conseil de sécurité, comme l'a réaffirmé la résolution 2351 du Conseil de sécurité du 28 avril 2017. La France se félicite de la volonté du Maroc de travailler, à cette fin, avec M. Horst Köhler, nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies.

11. Forts de leur coopération étroite pour bâtir les succès des COP21 et 22, et conformément à l'esprit de l'Appel de Tanger pour une action solidaire et forte en faveur du climat, la France et le Maroc sont engagés en faveur de l'universalisation de l'accord de Paris, son irréversibilité ainsi que sa pleine mise en œuvre. La France salue le rôle moteur du Maroc pour lutter contre le changement climatique, en particulier en Afrique au travers d'initiatives telles que le Sommet africain de l'action tenu en novembre 2016, à Marrakech. Le Maroc réaffirme son appui au projet de Pacte mondial pour l'environnement et son engagement à œuvrer au sein du groupe des amis qui lui est dédié, ainsi que son soutien à l'initiative française d'un Sommet pour le financement de l'action climatique le 12 décembre 2017, à Paris.

12. S'agissant de la Libye, la France et le Maroc réaffirment leur volonté d'œuvrer ensemble à une solution politique durable inclusive, sur la base de l'accord de Skhirat, et sous l'égide des Nations Unies, afin de stabiliser le pays, promouvoir la réconciliation inter-libyenne et lutter contre le terrorisme et les trafics en tout genre. Les deux pays renouvellent leur soutien à la médiation du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, M. Ghassan Salamé.

13. La France et le Maroc expriment leur préoccupation concernant les menaces sécuritaires dans la région du Sahel. Ils réaffirment leur soutien à la Force conjointe du G5 Sahel et se félicitent de la tenue prochaine d'une réunion en format G4-G5 Sahel au Maroc. Les deux pays considèrent que la lutte contre l'extrémisme et le radicalisme violent au Sahel nécessite, aux côtés des efforts sécuritaires, le renforcement des actions de développement économique, humain et culturel.

14. La lutte contre le terrorisme est une priorité pour la France et le Maroc. Les deux pays sont déterminés à renforcer leur coopération dans ce domaine, en particulier dans le contexte de la menace posée par le retour de combattants terroristes étrangers de Syrie et d'Irak. Ils continueront à œuvrer conjointement au développement des efforts internationaux en matière de lutte contre le terrorisme et son financement.

15. Déterminés à renforcer les échanges et les coopérations opérationnelles concernant toutes les formes de criminalité, les deux pays sont convenus de finaliser l'arrangement technique portant programme stratégique pluriannuel de coopération en matière de sécurité intérieure pour la période 2018-2020, qui développera notamment l'aspect de la lutte contre la cybercriminalité.

16. La France et le Maroc réitèrent leur engagement constant à combattre la radicalisation et l'obscurantisme tout en luttant contre les amalgames de toutes sortes. Les deux pays saluent la mise en œuvre effective de la déclaration conjointe relative à la coopération en matière de formation d'imams français au Maroc, signée en septembre 2015 en présence des deux chefs d'Etat.

III. Enjeux migratoires

17. Les deux pays soulignent la contribution des communautés de citoyens de chaque Etat résidant dans le pays partenaire au renforcement des liens humains entre la France et le Maroc.

18. Ils relèvent la convergence des efforts respectifs de promotion d'une nouvelle politique migratoire à l'échelle régionale et internationale, notamment dans le cadre de l'Union africaine, de l'Union européenne ou du processus de Rabat.

19. La France et le Maroc réitèrent leur attachement à une mobilité dynamique permettant une circulation des savoirs, des idées et des personnes et contribuant au renforcement de la relation bilatérale, notamment dans ses dimensions culturelles et économiques. Ils soulignent, à cet égard, l'importance de faciliter la délivrance de visas aux acteurs de cette relation.

20. Les deux pays, qui partagent l'objectif d'une réduction des flux migratoires irréguliers, conviennent d'intensifier leur coopération dans ce domaine, notamment en matière de contrôle des frontières, de lutte contre les filières, et de réadmission des personnes en situation irrégulière. Ils conviennent, dans ce cadre, d'accorder une attention particulière aux populations les plus fragiles et les plus exposées.

IV. Compétitivité économique

21. Les deux pays confirment leur ambition de construire deux économies compétitives et innovantes, engagées dans des relations équilibrées, se projetant de façon coopérative et ambitieuse vers l'Afrique pour y favoriser une croissance durable. A ce titre, la France est disposée à accompagner le Maroc dans le processus de renouvellement de son modèle de développement économique.

22. Déterminés à accroître la compétitivité de leurs économies, les deux pays réaffirment la nécessité de mettre en place un cadre général des affaires favorable à la promotion des échanges et des investissements.

23. Les deux pays soulignent la nécessité de faciliter les démarches administratives et l'accès des citoyens aux services publics, grâce notamment au développement des initiatives en faveur du gouvernement électronique. Ils se félicitent de la signature d'une déclaration d'intention dans le domaine du numérique afin d'accompagner la mise en place de l'Agence du Développement du Digital ainsi que la mise en œuvre de la stratégie marocaine de développement de l'économie numérique.

24. Afin de promouvoir une économie performante fondée sur le savoir et l'innovation, les deux pays soulignent la nécessité de protéger la propriété intellectuelle.

25. Les deux pays poursuivent leur engagement en faveur du soutien aux PME et de la promotion de l'entreprenariat à travers, notamment, l'appui au développement du statut de l'autoentrepreneur au Maroc.

26. Mobilisés pour encourager et financer l'émergence d'entreprises innovantes, la France et le Maroc ont décidé de la mise à disposition de financements au profit de l'assistance technique pour le Fonds Innov Invest géré par la Caisse centrale de Garantie.

27. Désireux de promouvoir des relations économiques équilibrées, les deux pays continueront à encourager leurs échanges commerciaux et les projets d'investissements croisés.

28. De nouveaux secteurs, comme la santé, le développement d'infrastructures urbaines ou l'agroalimentaire sont propices au renforcement des échanges bilatéraux. L'initiative de l'AFD en faveur du développement de l'e-santé et du Partenariat Public Privé dans le domaine de la santé contribuera à créer un environnement économique favorable.

29. Reconnaissant le rôle que joue le tourisme dans le rapprochement entre les peuples et de son importance pour le développement économique et social, les deux pays se félicitent de l'adoption d'une feuille de route qui permettra d'accroitre les flux et investissements croisés.

30. Les deux pays rappellent l'excellence de leurs relations bilatérales dans le domaine agricole et leur volonté de les approfondir. La France réitère son soutien aux plans Maroc Vert et Halieutis ainsi qu'au secteur forestier marocain. Les deux pays préparent le renouvellement de l'accord-cadre de coopération dans les domaines de l'organisation et du pilotage des filières agricoles et halieutiques. S'agissant de la filière pêche, la France réaffirme son soutien au dispositif de modernisation des industries du secteur et son souhait d'intensifier les projets bilatéraux de coopération en matière de savoir-faire et d'équipements.

31. La France continuera à accompagner le Maroc dans ses projets structurants, en particulier les projets de développement du transport et d'un écosystème ferroviaires. Les deux pays se félicitent de la signature, le 9 octobre 2017, de l'Accord de prêt d'un montant de 80 millions d'Euros, accordé par l'Agence française de développement (AFD) à l'Office national des chemins de fer (ONCF) du Maroc, en vue de financer la dernière tranche du projet de la Ligne à grande vitesse (LGV) Tanger-Casablanca. Ils proposent la création d'un Club LGV pour poursuivre la coopération ferroviaire après la mise en service de cette ligne.

32. La France confirme le grand intérêt qu'elle porte au développement du réseau de tramway de Casablanca et de Rabat. A ce titre, elle salue la signature de la convention de prêt souverain de 40 M€ accompagné d'une subvention de 400.000 € entre l'AFD et la Société de Transport de Rabat-Salé (STRS), pour le financement de l'extension de la ligne 2 du tramway de Rabat-Salé, et de la Convention entre l'AFD et Casablanca Transport d'un prêt de 30 million d'euros assorti d'une subvention de 500.000€.

33. La France et le Maroc continueront à coopérer dans le secteur des transports, comme en témoigne notamment la signature de deux déclarations d'intention pour renforcer la coopération dans les domaines maritime et portuaire et contribuer au développement de l'industrie navale au Maroc. Les deux pays marquent leur intérêt quant au développement de lignes maritimes entre le Maroc et le Sud de la France, en particulier entre les ports de Sète et de Tanger Med.

34. Les deux pays étudient la conclusion d'un partenariat dans le domaine routier entre le Centre national d'études et de recherches routières (CNER) et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) ainsi que d'une assistance technique au profit de la Caisse pour le financement routier (CFR).

35. Les deux pays sont également convenus de réexaminer le niveau des quotas d'autorisation de transport international routier entre le Maroc et la France, et de réunir à cet effet la Commission Mixte en matière de Transport International Routier entre les deux pays. Cette réunion se tiendra à Paris, au premier trimestre 2018.

36. Les deux pays souhaitent développer des partenariats dans le domaine des routes, des autoroutes et de la sécurité routière, notamment en matière de formation. Ils se félicitent de la signature prochaine de l'accord entre la Direction des Routes marocaine et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

V. Coopération dans le domaine du développement durable

37. Les deux pays se félicitent de la coopération exemplaire entre la France et le Maroc, qui fait du Maroc le premier bénéficiaire au monde des concours financiers de l'AFD en termes d'exposition (au 30/06/2017) et de versements sur la période 2008-2016. Les pays se félicitent de la hausse sensible des engagements de l'AFD dont la capacité d'intervention devrait s'élever à 400 M€ par an environ à partir de 2017. Elles saluent l'adoption récente de la stratégie pays de l'AFD au Maroc pour la période 2017-2021, qui vise à favoriser la croissance inclusive et durable du Royaume du Maroc.

38. Les deux pays saluent l'engagement important des opérateurs financiers, comme l'AFD et PROPARCO, au service du développement de projets de partenariats novateurs en Afrique.

39. La France continuera à soutenir le Maroc dans ses engagements en faveur de la transition énergétique et du développement durable, à travers notamment l'assistance technique pour la mise en œuvre de la stratégie Marocaine d'Efficacité Energétique ainsi que l'expertise et le savoir-faire de ses entreprises et entités dans les projets industriels liés à l'énergie solaire et à l'hydro-électricité.

40. Les deux pays saluent la signature d'un protocole d'accord entre l'AFD et la CDG, visant à renforcer leur partenariat autour des transitions énergétique, écologique, territoriale, de l'inclusion sociale et financière et de la coopération avec l'Afrique.

41. Les deux pays se félicitent de la signature d'un protocole d'accord entre MASEN et l'AFD confirmant l'octroi d'un prêt de 150 M€ de l'AFD pour le cofinancement de la première phase du complexe solaire de Noor Midelt ainsi que d'une subvention d'études de 500.000 € portant notamment sur l'appui au développement industriel renouvelable de MASEN vers l'Afrique.

42. Les deux pays rappellent leur attachement à la Déclaration conjointe portant engagement pour la mise en œuvre d'une étude de faisabilité relative en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour l'échange d'électricité d'origine renouvelable entre le Maroc, la France, l'Allemagne, l'Espagne, et le Portugal.

43. Les deux pays soulignent leur volonté de renforcer les partenariats et les interventions de l'AFD dans les domaines de l'emploi, de la transition énergétique, de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, des transports, de l'eau et de l'assainissement et de la santé, en accentuant leur dimension régionale mais aussi le financement direct ou intermédié des collectivités locales et des TPME.

44. Les deux pays saluent la signature d'un protocole d'accord entre BPI France et la Caisse Centrale de Garantie qui permettra de renforcer leur coopération sur la régionalisation, l'animation du réseau, le soutien à l'innovation, la gestion des risques et le e-learning.

45. En matière agricole et alimentaire, les deux pays se félicitent de la complémentarité des initiatives « 4 pour 1000 » et « Triple A » visant à adapter l'agriculture aux changements climatiques.

46. Les deux pays se félicitent du renforcement de leur partenariat dans le cadre de plusieurs projets de jumelage financés par l'Union européenne et associant la France comme partenaire, notamment dans les secteurs des finances publiques, de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de la protection du consommateur.

47. Les deux pays sont déterminés à développer la coopération institutionnelle en matière de gestion et de valorisation des écosystèmes forestiers et sylvopastoraux, ainsi qu'en liaison avec la conservation de la biodiversité.

48. Dans le domaine de l'eau, les deux pays saluent la signature avec l'ONEE d'une lettre d'entente relative à l'appui de l'AFD à la promotion de l'accès à l'eau potable des populations du nord du Royaume du Maroc. Les pays sont convenus de renforcer les partenariats entre les acteurs et opérateurs spécialisés dans le secteur de l'eau, de l'assainissement aux fins d'échanges d'expériences et de renforcement des capacités.

VI. Coopération décentralisée, politique de la ville et développement du territoire

49. Déterminés à renforcer la coopération décentralisée, les deux pays encouragent la poursuite des initiatives de partenariat engagées entre les douze régions du Maroc et les treize régions de France. Ils marquent leur volonté de les orienter davantage vers le développement économique pour mettre en œuvre les objectifs du développement durables (ODD). La priorité sera accordée dans cette optique aux activités génératrices de revenus au plan local, en s'appuyant sur les associations de région et les financements de l'AFD. A ce titre :

- La France et le Maroc se félicitent de la tenue à Marrakech, les 8 et 9 décembre 2016, des 3èmes assises de la coopération décentralisée maroco-française ;
- Ils se félicitent de la signature à Orléans, le 29 septembre 2017, de la Convention Cadre de partenariat entre les associations des Régions du Maroc et des Régions de France, visant à créer un réseau de coopérations décentralisées répondant aux besoins en termes de développement territorial durable ;
- Ils saluent la signature d'une lettre d'intention fixant les priorités de la coopération décentralisée et confirmant la reconduction du Fonds conjoint d'appui à la coopération décentralisée.

50. Les deux pays marquent leur volonté de coopérer dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, de la qualité et de l'innovation dans la construction ainsi que du logement destiné aux foyers à revenus modestes et intermédiaires.

VII. Jeunesse / éducation / enseignement supérieur et recherche

51. Les deux pays sont convenus de mettre la jeunesse au cœur de leur partenariat d'exception. La France salue à cet égard la création d'un Conseil consultatif de la jeunesse à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et marque sa disponibilité à accompagner sa mise en place.

52. Les deux pays se félicitent de la signature d'un accord-cadre qui fixe les principales priorités de la coopération éducative franco-marocaine pour les années à venir : enseignement technique et professionnel, formation des enseignants, enseignement de la langue française, soutien au baccalauréat marocain international et développement des classes préparatoires et des agrégations.

53. Les deux pays saluent la signature en 2017 de deux conventions portant sur un prêt de 80 M€ de l'AFD et une subvention de 500.000 € destinés à appuyer la mise en œuvre de la stratégie marocaine de l'éducation 2015-2030.

54. Les deux pays se félicitent de l'existence au Maroc d'un réseau d'écoles françaises qui offre un enseignement de qualité. Soucieux de promouvoir l'enseignement renforcé de la langue et de la culture de l'Etat partenaire en vue de l'acquisition d'une compétence bilingue, ils saluent la signature d'un Mémorandum d'entente relatif à l'enseignement de l'arabe et de l'histoire-géographie du Maroc dans les établissements français du Royaume.

55. Les deux pays encouragent le renforcement des coopérations inter-académiques sur les enjeux prioritaires identifiés par les deux gouvernements, s'agissant notamment de la gouvernance du système éducatif au niveau régional et local et du développement de la voie professionnelle.

56. Les deux pays confirment leur volonté d'appuyer les universités marocaines pour faire face à l'afflux d'étudiants. Ils saluent à cet égard les échanges d'expertise en matière de numérisation des systèmes d'enseignement supérieur respectifs, et en particulier la signature d'un accord sur la création d'une plateforme de Moocs « Maroc Université Numérique ». Ils échangeront leurs expertises pour améliorer les services numériques à destination des étudiants et mettront à l'étude un programme d'affectation d'enseignants-chercheurs français au Maroc. Pour entretenir la dynamique des coopérations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de recherche, la France et le Maroc décident de mettre en place une plateforme franco-marocaine pour l'éducation et l'enseignement supérieur.

57. Les deux pays encouragent le développement de la coopération entre universités. Soucieux de favoriser l'implantation au Maroc d'établissements d'enseignement supérieur français, les deux pays saluent la mise en place du réseau « Africa Sup » qui soutiendra le développement et la projection à l'international de leur système d'enseignement supérieur respectifs. Les deux pays encouragent le rapprochement entre le monde académique et l'entreprise, ainsi que la valorisation de la recherche, notamment à travers le programme CIFRE France-Maroc. Une action spécifique est envisagée avec le CNES pour aider le Maroc à disposer plus largement des données spatiales européennes permettant de mettre en place des applications innovantes dans de multiples secteurs.

58. Les deux pays encouragent le développement d'actions de coopération universitaire, culturelle et sportive entre l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles (ONOUCS) du Maroc et le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) de France.

59. Considérant la priorité donnée à la jeunesse, les deux pays confirment leur engagement à renforcer les échanges culturels et éducatifs, à travers notamment le tissu associatif, et dans le cadre du programme bilatéral du service civique français. Ils travailleront ensemble à l'encadrement et à l'accueil collectif des mineurs. La France et le Maroc se félicitent, à cet égard, de la signature, d'un accord de coopération en matière de jeunesse.

VIII. Culture et sport

60. Les deux pays saluent le dynamisme exceptionnel de la relation culturelle entre la France et le Maroc, au service de la créativité, de l'esprit de tolérance et de leur rayonnement. Ils poursuivront les grandes opérations culturelles impliquant la France et le Maroc, et renforceront leurs échanges sur les politiques culturelles, en particulier sur le droit d'auteur, l'enseignement supérieur artistique, les industries culturelles, l'entreprenariat culturel et le patrimoine.

61. La France accompagnera le projet visant à faire du Maroc une plateforme culturelle en Afrique et de Rabat une des grandes capitales de la culture sur le continent. Les deux pays coopéreront pour le développement des grandes infrastructures culturelles et de formations dans les secteurs artistiques qui devraient voir le jour dans le Royaume, notamment à Rabat dans la vallée du Bouregreg et à Casablanca.

62. Dans ce contexte, les deux pays s'engagent à favoriser les nouvelles coopérations pour le développement de la Francophonie. Ils examineront les moyens de renforcer les différentes plateformes existantes en la matière, et plus particulièrement vis-à-vis de l'Afrique.

63. Les deux pays se félicitent de la réussite des manifestations culturelles et artistiques organisées en France et au Maroc. A cet égard, ils se réjouissent de l'ouverture prochaine du Centre culturel marocain à Paris qui contribuera au renforcement des liens culturels entre les deux pays. La France examinera les divers moyens pouvant être mis à disposition pour contribuer à la réussite de ce projet.

64. La France et le Maroc se félicitent de la signature d'un protocole d'accord entre la Fondation nationale des musées du Royaume du Maroc et l'Institut national du patrimoine relatif à la formation des conservateurs et restaurateurs, qui permettra d'accompagner le remarquable développement des Musées au Maroc. Ils saluent et appuient l'organisation prochaine de l'exposition Lieux Saints Partagés à Marrakech en partenariat avec le MuCEM.

65. Ils se réjouissent de la signature entre le Centre Pompidou et la Fondation nationale des musées du Royaume d'une convention préalable à l'exposition en 2018 au Musée Mohammed VI de Rabat des chefs d'œuvres des collections de Beaubourg sur la Méditerranée.

66. Les deux pays poursuivront leur coopération en matière d'archives, concrétisée par le don d'importants documents aux Archives nationales du Maroc par le Mémorial de la Shoah et les Archives du Quai d'Orsay.

67. Ils se réjouissent de la volonté partagée par le Centre national du cinéma et de l'image animée français et le Centre cinématographique marocain de créer prochainement un fonds dédié à des projets de coproduction, par un financement paritaire à hauteur de 600.000 euros. Ils se félicitent également de la signature d'un protocole d'accord entre la NEF animation et l'ISMAC en vue de créer à Meknès une école studio qui formera les jeunes talents marocains et africains aux nouveaux métiers de l'animation, secteur artistique et économique en plein essor.

68. Les deux pays conviennent d'accroître, à travers leurs autorités indépendantes et leurs établissements de formation, leur coopération dans le domaine des médias, de l'audiovisuel et de la formation des journalistes. A ce titre, ils se félicitent que la France ait été retenue comme chef de file d'un jumelage européen pour accompagner le ministère de la Culture et de la Communication marocain, dans le renforcement du secteur de la communication et de l'audiovisuel.

69. Les deux pays s'engagent à favoriser la réception des chaînes de radio et de télévision de l'autre pays sur leur territoire respectif.

70. Les deux pays saluent la signature de la déclaration d'intention dans le domaine du sport.

71. Pour marquer la proximité et les liens d'amitié entre la France et le Maroc, les chefs de gouvernement proposent une émission philatélique commune en 2019.

IX. Etat de droit et modernisation de l'État

72. Les deux pays rappellent l'importance qu'ils accordent au processus de réforme territoriale. La France appuie la mise en œuvre de la régionalisation avancée, qui constitue un tournant dans le mode de gouvernance au Maroc.

73. Les deux pays, qui poursuivront leurs échanges sur la décentralisation, sont décidés à renforcer leur coopération en matière d'administration territoriale notamment dans les domaines de la formation, de l'échange d'expérience, du renforcement des capacités ainsi que la gestion des risques.

74. Les deux pays renforceront leur partenariat pour la démocratie et l'Etat de droit en accordant une attention particulière à la réforme de la justice, aux autorités indépendantes, à société civile et aux médias, ainsi qu'à la modernisation de l'administration.

75. Les deux pays se félicitent de l'excellence de leurs coopérations judiciaires qui permettent de répondre aux défis communs, s'agissant notamment de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Dans le cadre de la convergence législative et réglementaire liée au Statut avancé Maroc-Union Européenne, la France continuera à appuyer la réforme de la justice en favorisant les échanges d'expertises. Les deux pays saluent l'initiative des ministères de la Justice en matière de l'offre d'expertise technique en faveur de pays africains.

76. La France et le Maroc se félicitent de la signature d'une déclaration d'intention relative à la coopération dans le domaine de la réforme de l'administration et de la fonction publique visant à favoriser l'échange d'expertise notamment en matière de ressources humaines, de mutation numérique et de gouvernement ouvert.

X. Questions sociales

77. Les deux pays se félicitent de l'excellence des relations et des acquis de la coopération dans le domaine de la santé, en matière hospitalière et de sécurité sanitaire. A ce titre, ils se réjouissent de la reprise des activités de l'AFD dans ce secteur dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'intervention au Maroc 2017-2021.

78. S'agissant des politiques visant le renforcement des systèmes de santé, les deux pays souhaitent la poursuite de l'appui de l'initiative 5% à ces politiques, en renforcement du Fonds mondial.

79. La France et le Maroc renforceront la coopération dans les domaines des droits des femmes, de la famille, de l'enfance, du développement social, de l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Ils approfondiront les échanges d'expérience, d'expertise et de bonnes pratiques, y compris en matière d'égalité de genre. Dans ce dernier domaine, l'AFD étudiera la contribution qu'elle pourrait y apporter.

80. Les deux pays se félicitent des échanges d'expertise et des actions réalisées en matière de santé et sécurité au travail, d'amélioration de la gouvernance du marché du travail et des excellentes relations d'échanges et d'appui entre les services publics de l'emploi marocain et français.

81. Les deux pays sont convenus de réunir le groupe de travail relatif à la portabilité des droits sociaux des retraités marocains souhaitant s'installer durablement à l'étranger.

82. Ils poursuivront cette coopération avec la mise en application de la déclaration d'intention signée le 2 février 2017. Ils se réjouissent de la finalisation en cours des programmes de coopération dans les domaines du travail et de l'emploi.

83. Les deux pays se félicitent de la signature d'une lettre d'entente relative à l'appui de l'AFD à la politique nationale pour l'emploi du Royaume du Maroc.